PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 137

(SUPPLEMENT A LA "LETTRE DES AMIS " N° 200 Avril 2003)

RECUEIL D'ARTICLES

SUR DIVERS SUJETS

ASSOCIATION

Les Amis des Archives de la Haute-Garonne

11, Boulevard Griffoul-Dorval
31400 TOULOUSE

INTRODUCTION

Les textes présentés aujourd'hui dans cette " Petite Bibliothèque ", couvrent des sujets variés mais qui ont malgré tout un point commun : ce sont tous des témoignages sur l'histoire de notre région dans les siècles passés. Vous trouverez donc dans ce fascicule les documents énumérés ci-après :

Saint-Laurent, un hameau du Lauragais, avant la Révolution - par **Louise Bessières-Sartre**

La vente des biens nationaux à l'Union, pendant la Révolution - par **Gilbert Floutard**

L'Octroi municipal de l'Union - par **Gilbert Floutard**

La dévotion à Sainte-Marthe, dans une petite paroisse aveyronnaise - par **Gilbert Imbert**

* * * * *

PB 137 / 1

SAINT -LAURENT

UN HAMEAU DU LAURAGAIS

AVANT LA REVOLUTION

Par Louise Bessières-Sartre

PR 1271

SAINT-LAURENT

UN HAMEAU DU LAURAGAIS

AVANT LA RÉVOLUTION

Par Louise Bessières-Sarte

Saint-Laurent, un hameau du Lauragais, avant la Révolution

Le hameau de Saint-Laurent, voisin du hameau du Marès, situé à peu près à égale distance des villages d'Avignonet, Folcarde, Montmaur et Montferrand est depuis très longtemps le centre d'une paroisse assez importante, la paroisse de Saint-Laurent.

Ce hameau présente cependant une singularité, le chemin public qui le traverse sépare, en cet endroit, les deux communes d'Avignonet et de Montferrand, et plus encore les deux départements de la Haute-Garonne et de l'Aude. Avant la Révolution, Saint-Laurent se trouvait déjà mi-partie dans le Consulat d'Avignonet, Sénéchaussée de Toulouse, mi-partie dans le Consulat de Montferrand, Sénéchaussée de Castelnaudary.

Sur certains documents ecclésiastiques anciens, le hameau de Saint-Laurent est appelé Saint-Laurent de Sautel ou Saint-Laurent de Sautet. En effet, pour le distinguer des paroisses du diocèse portant le même nom, on lui avait accolé celui du principal ruisseau du hameau, si modeste, qu'il peut en effet être franchi d'un petit saut (en occitan : sautet). Le Sautet, sur lequel était aménagé encore récemment un abreuvoir, reçoit à mi-parcours les eaux d'un petit ru dévalant du hameau, et abondant seulement en période de pluies, appelé pompeusement "Rivière de Saint-Laurent". Après un trajet de 1 km environ, le Sautet se jette dans le Marès, lui-même affluent de l'Hers, au niveau d'une ferme aujourd'hui en ruines. Cette ferme appartint au 17ème siècle à un certain Paul Bonnet, marchand gantier et parfumeur de Toulouse, puis à la famille de Germain de Lafaille, Capitoul en 1660, et auteur des Annales de la ville de Toulouse. Ce lieu est encore désigné de nos jours " En Bounet ou Lafaille ".

La paroisse de Saint-Laurent regroupait alors la population du hameau, celle du Marès à peu près de la même importance, et celle des " châteaux " et des bordes d'alentour, soit 70 à 80 familles selon les registres paroissiaux à la fin du 17ème siècle. D'après un texte des mêmes archives, le masage de Saint-Laurent lui-même comptait 14 maisons en 1768. Un recensement plus précis indique, en 1853, 20 maisons relevant d'Avignonet et 6 relevant de Montferrand.

L' Eglise de Saint-Laurent

Cette église édifiée en territoire montferrandais, un peu en retrait du hameau, était autrefois rattachée au diocèse de Saint-Papoul. Cependant, c'est au prévôt du chapitre de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, qu'étaient reversés la moitié des fruits décimaux de la paroisse. Il en était de même pour la chapelle et le " cimetière perdu " dits de Saint-Etienne, voisins de la ferme de Cousse.

Le compoix de Saint-Laurent de 1705 fait mention de la " chapelle ou hermitage dit de Saint-Laurent ", qui se situait à moins d'un kilomètre de l'église actuelle. Une ferme appelée "l'Hermitage" occupe actuellement ce lieu. Elle n'apparaît sur les registres qu'à partir de 1771.

Une visite paroissiale[1] datée de 1642, nous renseigne sur le bon état de l'église de Saint-Laurent, construite sans doute moins d'un siècle plus tôt, et qui est jugée "fort belle". Le même document nous donne une description de l'église et dresse un inventaire des objets qu'elle renferme. Nous apprenons ainsi qu'il y a plusieurs autels, dont un qui est dédié à Sainte

[1] A.D. de l'Aude référence G 271

Juliette[2]. Des obits dotés de pièces de terre, assuraient un revenu en grain et en vin aux prêtres.

Mais certains patrons d'obit ne pouvaient plus payer la rente, prévue par l'ancêtre fondateur de l'obit. Ainsi à Saint-Laurent en 1735, Jacques Dubrun de Lasalle demande une réduction de la rente obituaire fixée en 1540, suite à des revers de fortune et à des inondations fréquentes qui ont rendu ses terres stériles. La " Borde d'Escapelas[3] ", nommée d'ailleurs " métairie des prêtres " sur les registres paroissiaux, figure sur la carte Cassini de la région, dont une copie partielle est jointe au présent document.

Le cimetière qui jouxte l'église est certainement aussi ancien qu'elle. Deux belles croix de pierre s'élèvent en son centre. Il s'ornait d'un petit calvaire du 17ème siècle, où Saint-Laurent figure muni de son gril, mais par souci de sécurité, cette intéressante sculpture a été exilée dans le narthex de l'église Saint-Pierre de Montferrand.

Les registres paroissiaux comportent d'importantes lacunes entre 1694 et 1704, ainsi qu'entre 1709 et 1717, coïncidant avec de graves crises de subsistances[4]. Néanmoins ils nous fournissent quelques informations intéressantes : un prêtre, le Curé Michel Bobie, exerce son ministère à Saint-Laurent pendant 44 ans. Nommé en 1733, il est remplacé le 1er décembre 1777, ne pouvant plus remplir ses fonctions curiales, et décède quelques jours plus tard. Le nombre des communiants, 120 en 1642, monte à 250 en 1790 selon le prêtre Gabriel Raymond, donnant une idée de l'attrait qu'exercait cette église dite champêtre et qui a peut-être succédé à la chapelle primitive de l'Hermitage de Saint-Laurent.

Le Château de Lasalle

Avant la Révolution, la plupart des métairies de cette paroisse étaient la propriété d'un nombre restreint de familles, toutes plus ou moins alliées. Les familles de Reynes de Glatens à Camboyer, de Rigaud à Lambry et de Dubrun de Lasalle au château de ce nom étaient, avec quelques bientenants forains, nobles ou marchands, les propriétaires fonciers les plus importants. Parfois, quelques conflits ne manquèrent pas de les opposer. Ainsi, en 1695 Jean-François Dubrun sieur de Lasalle repousse les prétentions de Dame Charlotte de Polastre, veuve de Noble Barthélémy de Reynes qui revendique : " *le banc spécial dans l'église paroissiale, le pain bénit avant qu'il ne soit distribué au peuple, et le premier rang après les consuls dans les processions et en toutes les assemblées et cérémonies religieuses* ".

Sur le territoire de Saint-Laurent, le château de Lasalle est certainement le plus ancien. Les vestiges imposants de ses tours, dont l'une possédait un large escalier à vis, et la description qui en est donnée sur le compoix de Montferrand de 1705, cité plus haut, semblent l'attester : " *château entouré de fossés avec une basse-cour et des charges, appelé château de la Salle sive à Guésières* ".

Les seigneurs de Lasalle et leur famille avaient seuls le droit d'inhumation dans l'église Saint-Pierre d'Alzonne à Montferrand. Cette église date du 11ème siècle, et ils utilisaient toujours ce droit au 17ème et au 18ème siècles, mais par contre, portaient leurs enfants sur les " fonts baptismales " de l'église de Saint-Laurent dont ils étaient les paroissiens.

---

[2] Une dévotion à Ste-Juilliane était assez répandue alors dans la région.

[3] En occitan " capelan = prêtre "

[4] En 1693/94 l'ensemble du pays est confronté à des récoltes catastrophiques, entraînant une forte hausse du prix du blé et provoquant la mort de très nombreuses personnes. En 1709, le "grand hyver" amène une terrible famine

Les moulins de Saint-Laurent

A Saint-Laurent, ces propriétaires notables possédaient non seulement les terres, mais aussi les moulins, qui existaient déjà au 16ème siècle et peut-être même avant. Dans le compoix de Montferrand de 1600, il est question du moulin de Monsieur de Lasalle. Où situer ce moulin, dont il ne reste pas de ruines visibles ? A l'ouest du château de Lasalle, en bordure du plateau d'où émerge le petit Montpesouilh, un promontoire porte sur le cadastre de 1823 le nom de "La Moulinasse". En cet endroit en friche, une dépression entourée d'une bordure circulaire évoque bien, semble-t-il, la base d'un moulin qui pourrait être celui du seigneur de Lasalle.

Dans le compoix de 1600, le moulin à vent de Saint-Laurent est aussi nommé à propos des pièces de terres qui l'entouraient, en particulier l'obit de Caunes et l'obit de Sainte-Julliane. Mais c'est seulement dans le compoix de 1705 qu'il est décrit, et son tènement délimité avec précision, comme étant possession de Dame Charlotte de Polastre, veuve de Barthélémy de Reynes, seigneur de Glatens : " *un moulin à vent, borde en peiscin et une pièce de terre et jardin joignant, lieu-dit à Saint-Laurent, confronté d'auta et midy Arnaud et Guilhem Metge pour terre de l'obit de Manicourt, cers l'obit de Sainte-Julliane, aquilon la rue tirant un peu au cers* ".

Ces deux compoix mentionnent simplement " **le moulin de Saint-Laurent** ". En réalité, deux corps de moulin devaient se dresser côte à côte. Ils figurent sur une carte réalisée peu avant 1680, à l'occasion de la construction du Canal du Midi. A la place du second moulin, utilisé comme carrière au début du siècle pour la construction de dépendances de ferme, un petit bâtiment sans fenêtre, au toit à deux pentes typique de la région, a été élevé.

Pour le moulin de Saint-Laurent, le nom des propriétaires est mentionné seulement sur une courte période (1688 à 1718). Il s'agit d'abord de Monsieur de Rigaud sieur de Lambri, puis de Monsieur de Reynes sieur de Camboyé. Les meuniers nous sont mieux connus, grâce aux registres paroissiaux qui, à l'occasion de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, de leur décés ou de celui de leurs proches, indiquent leur profession ou tout au moins leur résidence. Nous pouvons les suivre vers d'autres moulins où les conduit l'éclatement de la famille ou leur ambition. Les alliances entre familles de meuniers étant nombreuses, nous ne pouvons ignorer certains meuniers du voisinage.

Comme sa modeste mais chaleureuse petite église, où tant d'aïeux vinrent prier, mais aussi simplement se retrouver, se réjouir ensemble ou consoler, le moulin, ce site magique voué aux vents, que le meunier savait apprivoiser, a été un lieu de rencontre et d'échanges, parfois de fête et sans doute aussi de contestation. La maison d'école, à un moindre degré, parce qu'elle est beaucoup plus récente a rapproché aussi, parfois pour toute une vie, des enfants venant de fermes très isolées.

Eglise, moulin, école font partie du patrimoine de Saint-Laurent, tout comme cette Croix de la Passion, œuvre du maître-artisan Cazala de Ricaud, qui a été récemment restaurée.

Louise BESSIERES-SARTRE

Sources : Archives Départementales de l'Aude
Références : G 271 - G 539 - B 2340

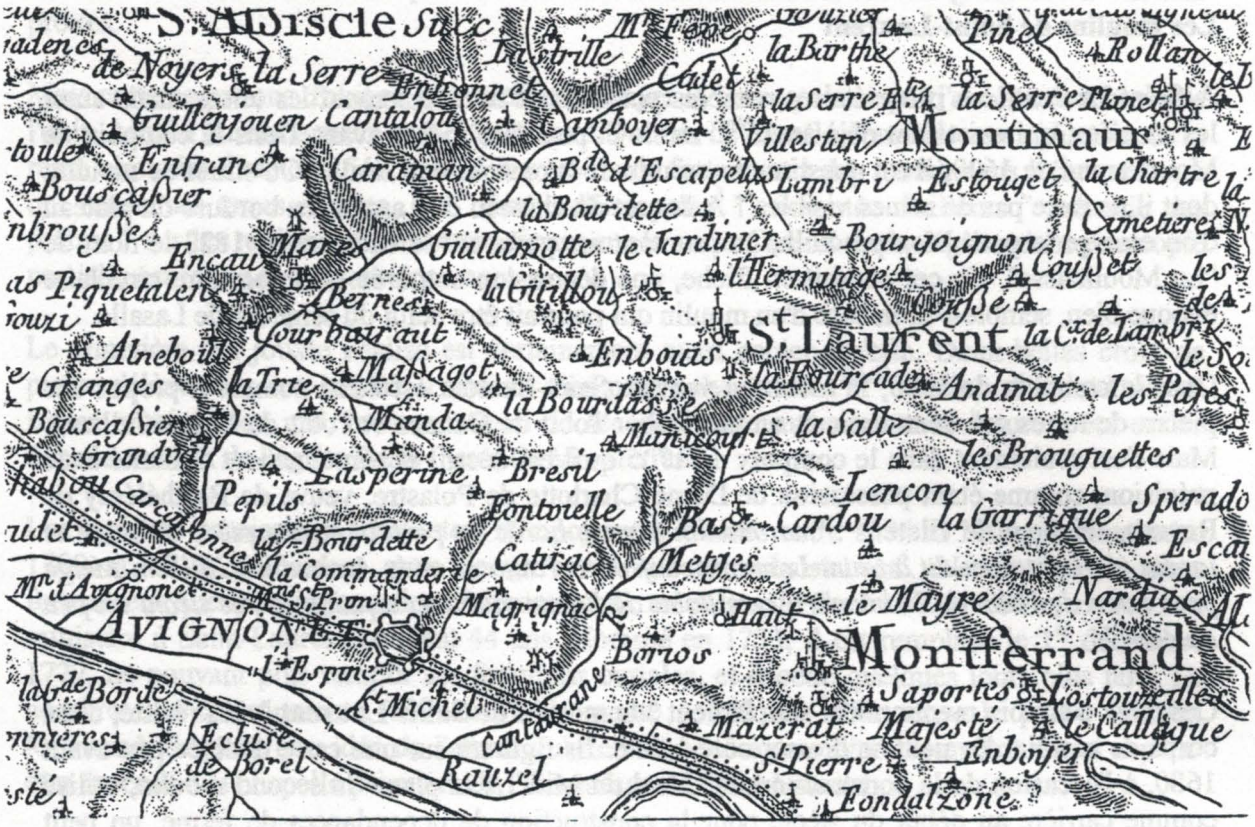

Carte Cassini du secteur de Saint-Laurent

Vue de l'église de Saint-Laurent, un jour de neige

PB 137 / 2

LA VENTE DES BIENS NATIONAUX

A L'UNION

PENDANT LA REVOLUTION

Par Gilbert Floutard

La vente des Biens Nationaux à l'Union, pendant la Révolution

Pendant la Révolution, en l'espace de quelques années, on a assisté, un peu partout en France, à la faveur de la vente des Biens Nationaux, à la plus importante mutation foncière de tous les temps.

Afin de résoudre la crise financière héritée de l'Ancien Régime et pour éviter la banqueroute, les Biens Nationaux ont été mis en vente aux enchères publiques au profit des particuliers dans chaque chef-lieu de district. D'abord, les biens d'église, puis, quelques années plus tard, à partir de 1792, les biens des émigrés et des condamnés qui ont été vendus selon des modalités définies par des décrets émanant du Corps Législatif, ayant force de loi.

Ce sont d'abord les décrets du 14 mai et du 16 juillet 1790 de l'Assemblée Nationale qui ont mis à la disposition de la Nation les biens du Clergé.

A l'Union, qui dépend du district de Toulouse, deux grands domaines ecclésiastiques ont été tout naturellement concernés : celui de Saint-Caprais à Belbèze appartenant aux chanoines de Saint-Sernin de Toulouse et celui de l'Estaquebiau à Lacournaudric dépendant du Grand Prieuré de l'Ordre de Malte, rue de la Dalbade[1].

Le domaine de Saint-Caprais d'une superficie de 308 arpents[2] s'étendant des rives de la Sausse et de l'Hers jusqu'à l'actuelle avenue des Pyrénées a été acquis le 13 avril 1791 par un nommé Mammignard, mesureur de grains à Toulouse, pour la coquette somme de 140 100 livres[3].

Le 24 février 1793, le domaine de l'Estaquebiau d'une superficie de 105 arpents a été, à son tour, acheté pour la somme de 40 600 livres par un certain Dupuy, négociant toulousain.

A côté de ces deux grands ensembles, des biens-fonds plus modestes n'excédant pas quelques arpents : obits[4], presbytère et jardin, ont été aussi mis en vente et achetés par des Toulousains.

Quelques années plus tard, ce sont les biens des émigrés et des condamnés qui, à leur tour, ont été mis à la disposition de la Nation en vertu des décrets du 2 septembre 1792 et du 3 juin 1793.

A l'Union, l'un des deux coseigneurs de Belbèze : Louis Dominique de Gilède-Pressac, ancien parlementaire, ayant émigré, ses biens sont donc tout naturellement confisqués pour être vendus.

Propriétaire sur le territoire de Lacournaudric du domaine de Lestang[5] constitué par un château, une métairie et de nombreuse terres, le tout représentant une superficie de 87 arpents, la totalité de ses biens, après avoir été estimée, est aussitôt mise en vente aux enchères publiques à Toulouse.

Le 10 thermidor an II (28 juillet 1794) le château et les terres qui lui sont rattachées sont adjugés pour la somme de 12 000 livres à un nommé Roquelaine, pépiniériste à Toulouse.

Le même jour, la métairie de "Bataille" dépendant elle aussi du domaine de Lestang est vendue pour 18 700 livres à Montané, tailleur à Toulouse. Quelques semaines plus tard, le 2 fructidor an II (19 août 1794) dix-sept pièces de terre d'une superficie totale de 16 arpents appartenant au même coseigneur sont achetées pour 25 950 livres par un autre pépiniériste toulousain Béteille ainsi que par divers cultivateurs habitant pour la plupart à Toulouse.

Quant à l'autre coseigneur de Belbèze : Mathias Dubourg de Rochemonteix condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté le 26 prairial an II (14 juin 1794), propriétaire du domaine de Verdalle[6], ses biens après avoir été mis sous séquestre sont rendus à ses héritiers l'année suivante à la faveur d'un décret de la Convention Thermidorienne qui prévoit la restitution des biens confisqués aux familles des victimes des tribunaux révolutionnaires[7].

Si l'on fait un bilan au terme de cette rapide étude, on s'aperçoit qu'en l'espace de quatre ans, de 1791 à 1795 près d'un quart de la superficie de la commune de l'Union s'est trouvée aliénée, ce qui est considérable.

Au-delà de cette constatation, un certain nombre de remarques s'imposent :

> Tout d'abord, on peut observer que les grands domaines ont été dans leur ensemble préservés, conservés dans leur intégralité ; qu'il s'agisse des possessions ecclésiastiques ou des domaines appartenant aux émigrés.

Aucun d'eux n'a été véritablement partagé et cela malgré les directives de la Convention recommandant le morcellement des biens-fonds afin de favoriser les achats des citoyens aux revenus modestes.

> D'autre part, on peut noter que les acquéreurs de biens ont été presque toujours des négociants ou de riches artisans toulousains. Aucun habitant de l'Union n'a, à notre connaissance, été bénéficiaire de ces ventes.

Et, c'est fort dommage, car, avec la dévaluation rapide de l'assignat, ils auraient réalisé une opération fort rentable[8].

Finalement, on peut affirmer que la vente des Biens Nationaux, à l'Union, loin de bouleverser les structures foncières existantes, les a préservées et en un sens les a même consolidées.

Seuls les propriétaires fonciers ont changé. Ce n'est plus l'Eglise ni l'aristocratie qui détient désormais la terre mais la petite et moyenne bourgeoisie d'affaires toulousaine : négociants, marchands, artisans ....

Celle-ci saura, à l'occasion, se montrer plus exigeante en matière de rentabilité, plus âpre au gain que ne l'étaient les anciens possesseurs de la terre. D'une manière générale, elle aura tendance à pressurer plus durement les paysans qui dépendent d'elle : brassiers, estachants, métayers, maîtres-valets.

Une chose est sûre en tout cas, à la fin de la Révolution, alors que se profile à l'horizon l'Empire, jamais la population de l'Union n'a été aussi pauvre, aussi dépendante des nouveaux détenteurs de la terre.

Gilbert FLOUTARD

Sources :

Archives Départementales Haute-Garonne, in 8° 1893. 2Q A

Archives Municipales de Toulouse : 1 S 60. 5S 17

---

(1) Situé sur le territoire actuel de la commune de Saint-Jean.
(2) Un arpent, à Toulouse, vaut 56,90 ares.
(3) Le domaine sera vendu en 1811 à Lestrade de Croix-Daurade.
(4) Donations pieuses effectuées par des particuliers en faveur de l'Eglise afin de garantir le repos de leur âme.
(5) Situé sur le territoire actuel de la commune de Saint-Jean.
(6) Le domaine de Verdalle situé à la fois sur le territoire de Lacournaudric et de Belbèze comprend un château, une tuilerie, des terres, bois et vignes ainsi que les métairies de la Bourdasse et de Cabanis représentant une superficie de 231 arpents.
(7) Décret du 14 floréal an III (3 mai 1795).
(8) A titre d'exemple la métairie de Bataille appartenant au domaine de Lestang adjugée 18 700 livres ne coûtera à son acquéreur que 4 356 livres réelles compte tenu de la dévaluation des assignats.

L'OCTROI MUNICIPAL

DE L'UNION

Par Gilbert Floutard

L' Octroi Municipal de l'Union

Saviez-vous que de 1804 à 1846, c'est à dire pendant plus de 40 ans, un droit d'octroi municipal a été perçu dans la commune de l'Union ?

Ce droit avait été officiellement établi le 22 pluviôse an 12 (12 février 1804) par Jean-Etienne RICHARD, préfet de la Haute-Garonne, pour fournir des ressources indispensables à la municipalité de l'Union qui ne disposait alors que de maigres revenus.

Les sommes recueillies devaient obligatoirement servir à alimenter le bureau de bienfaisance de la commune et à venir en aide aux enfants abandonnés particulièrement nombreux, en raison de la profonde misère qui, au lendemain de la Révolution, régnait dans les campagnes toulousaines.

Le droit d'octroi était uniquement perçu sur les "produits comestibles" consommés dans la commune selon le tarif suivant :

9 F pour chaque bœuf ou vache débité
3 F pour chaque veau ou génisse
1,5 F pour chaque mouton ou brebis
0,75 F pour chaque agneau
3 F pour chaque cochon

(En 1827, un ouvrier agricole gagnait 1 F par journée de travail et était nourri)

De plus, sur chaque kilogramme de viande introduite dans la commune pour être vendue au détail, on devait acquitter 5 centimes de taxe et sur chaque hectolitre de vin débité, il était prélevé 1,50 F.

Chaque aubergiste ou cabaretier était tenu de déclarer au Maire la quantité de vin vendue et d'en acquitter les droits avant même de pouvoir entreposer les barriques ou les tonneaux à son domicile. Il en était de même pour les bouchers qui tuaient les bêtes et débitaient la viande, et qui devaient aussi payer les redevances avant d'être autorisés à abattre les animaux.

En cas de fraude, l'objet du délit était saisi et vendu aux enchères tandis qu'une amende équivalente à la valeur de la marchandise incriminée devait être acquittée par l'auteur du délit.

Seuls étaient dispensés du paiement de la taxe les produits en transit qui ne faisaient que traverser la commune pour être vendus ailleurs, à condition toutefois que le propriétaire en fasse la déclaration au préalable au préposé chargé de prélever les redevances.

Afin que nul n'ignore l'existence de l'octroi, à chaque entrée de la commune, sur chaque route, sur chaque pont était disposé, à la vue de tous, un poteau portant de manière lisible l'inscription : " OCTROI DE L'UNION ".

Quant au bureau de l'octroi, il était situé, nous dit-on, dans une maison près de la Mairie. Il était ouvert tous les jours, du lever au coucher du soleil.

Pour être autorisé à se présenter comme " candidat préposé à la perception du droit d'octroi ", il fallait avoir satisfait à un certain nombre de conditions :

- être dégagé de ses obligations militaires
- être solvable
- être de bonne vie et mœurs

Tous les ans, à l'automne, la municipalité de l'Union mettait aux enchères publiques la charge de préposé. La première mise à prix était généralement fixée à 450 F par an.

Le candidat le plus offrant obtenait, bien sûr, la charge. Il n'était pas rare de voir alors monter l'enchère jusqu'à 600 F voire 650 F.

Dès qu'il était choisi, le préposé devait aussitôt prêter serment. Il obtenait le droit d'être armé et pouvait, à tout moment, s'introduire dans les étables et les bergeries de la commune pour contrôler le cheptel sans que les propriétaires puissent s'y opposer.

Nous avons retrouvé les noms de quelques uns de ces préposés :

En 1822-23-24 et en 1837-38-39 c'est un certain Gabriel BRETX, maçon à l'Union qui est chargé de prélever les taxes.

En 1840-41-42 c'est Jean Bernard SALVY, aubergiste - tailleur d'habits à Rouffiac.

En 1843-44-45 c'est Blaise TOULZA, tonnelier à l'Union.

En 1846, curieusement, malgré l'insertion dans les journaux locaux de l'information, aucun candidat ne se présente à la Mairie le jour de l'adjudication du droit d'octroi.

La raison en est qu'à cette date, la source de revenus la plus féconde s'est tarie. Depuis quelques temps en effet, il n'y a plus de boucher à l'Union. Celui-ci, découragé sans doute par le paiement régulier de taxes élevées, a préféré quitter la commune pour s'installer ailleurs.

Aucune candidature ne s'étant manifestée, la municipalité, présidée par le Maire Prosper GOUNON, réunie le 3 septembre 1845, demande au préfet de la Haute-Garonne la suppression pure et simple de l'octroi : source de revenus, certes, pour la commune mais aussi et surtout, obstacle majeur à la libre entreprise.

La réponse des pouvoirs publics intervient quelques mois plus tard. Le 26 février 1846, une ordonnance royale signée du roi Louis-Philippe supprime définitivement l'octroi de l'Union. L'octroi qui ne sera jamais rétabli.

Gilbert FLOUTARD

Sources Archives de l'Union : délibérations du Conseil Municipal D5,D6,D7.
Archives de la Haute-Garonne 2O/1343

PB 137 / 4

LA DEVOTION A SAINTE-MARTHE

DANS

UNE PETITE PAROISSE AVEYRONNAISE

Par Gilbert Imbert

Cabanès est une petite commune du Ségala rouergat, canton de Naucelle, arrondisement de Rodez qui compte aujourd'hui 175 habitants. 875 y vivaient en 1850 ; comme dans l'ensemble de la région la désertification s'y est faite cruellement sentir . C'est malgré tout resté un petit village accueillant, dans un environnement protégé, possédant une église qui mérite la visite et surtout célèbre par la relique insigne qu'elle abrite : **un bras de Sainte Marthe.** La dévotion qu'elle suscite encore de nos jours sera l'objet de la présente étude, résultat de plusieurs années de recherches dans les archives paroissiales du village.

Par ailleurs on ne saurait oublier que le terroir de Cabanès se partageait sous l'Ancien Régime entre deux seigneuries : Castelmary et Villelongue dont les ruines de leur château respectif nous permetttent encore aujourd'hui d'imaginer leur toute puissance. Et à une date plus récente, en 1943, Villelongue abrita des résistants qui formèrent "le Maquis Antoine".

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE CABANES

Description sommaire

Dans son aspect actuel l'église laisse apparaître les transformations intervenues au cours des siècles, d'Est en Ouest.

De l'époque romane subsiste le très beau chevet circulaire d'influence méridionale, avec une corniche de modillons en damier reposant sur vingt trois corbeaux de pierre, chacun utilisant une sculpture différente, bestiaire imaginaire au rictus démoniaque, végétaux (raisins, feuillages), symboles bibliques tels que poissons opposés, visage de barbu vénérable ou bustes de maçons portant leur "auge".

L'intérieur a été repris à l'époque gothique (XVème siècle). La croisée du transept est encadrée de quatre piliers massifs à colonnes engagées, surmontés de chapiteaux à personnage de la fin du XIIIème siècle [1]. Les sujets de deux chapiteaux, les mains levées dans une attitude de soulèvement, soulignent la fonction portante de ces lourds piliers qui au-delà des arceaux de la voûte reçoivent tout le poids du clocher.

Sur un des piliers du transept, une inscription en langue d'oc rappelle la fondation en 1564 d'un obit par *"l'honorable home"* Pierre Portalis qui fut prieur de Cabanès.

En 1838, le Conseil de fabrique décide de faire surélever le clocher et remplacer son toit bas et massif par une flèche octogonale [2]. La maîtrise d'ouvrage est confiée à Artus de la Prade, maître maçon qui s'engage à effectuer le travail en 24 journées , chacune payée 2 francs , avec l'aide d'un manoeuvre payé 1,25 francs. et selon un prix fait total de 12000 F

A la fin du XIXème siècle, en 1888,1889 et 1890 , pour répondre à l'accroissement de leur nombre, les paroissiens financèrent d'importants travaux d'agrandissement de la nef . Celle-ci fut relevée, sa voûte reposant sur quatre nouveaux piliers, sans caractère marquant. Les murs des bas côtés repris entièrement depuis le transept furent allongés de quelques cinq mètres jusqu'à une nouvelle façade Ouest. Sur un côut total de 21000 F les paroissiens fournirent 18000 F, le gouvernement ayant complété la somme.

---

(1) Jean Delmas, Connaissance du Rouergue - Le canton de Naucelle - Cabanès - dans *Vivre en Rouergue* n° 25 - Hiver 1977.

(2) Parmi la dizaine de clochers que l'on trouve autour de Naucelle, et à Naucelle même d'ailleurs, plusieurs ont "subi" cette transformation

Les six petites ouvertures de caractère roman, déposées à l'occasion de cette transformation ont été réemployées, au fond de la nef, sur les côtés Nord et Sud.

Dans un coin de la nef a été déposé un caisson d'autel. Il présente en façade quatre panneaux de bois de chêne provenant de l'ancienne chaire. Y figurent les quatre évangélistes sculptés dans la masse . Ce travail d'excellente facture est l'oeuvre de Boutonnet, sculpteur de Soulages, village voisin de Cabanès , à qui l'on doit aussi plusieurs réalisations dans le choeur de l'église de Naucelle. La chaire comprenait d'autres éléments (panneau sculpté du dossier figurant le Bon Pasteur, chapiteaux, billettes,...) aujourd'hui enlevés de l'église. L'ensemble livré en mars 1896, coûta 800 F aux paroissiens. Récemment ces quatre panneaux ont été apposés sur le mur du fond de l'église où l'on peut les admirer.

L'information sur l'église serait incomplète s'il n'était pas mentionnée **sainte Marthe**, sujet que nous allons développer dans les pages qui suivent. Le bras-reliquaire en argent exposé sur l'autel de la chapelle dédiée à la sainte, date de 1802. Il a été fait sur le modèle du précédent, qui était cependant d'un métal plus précieux, et qui fut remis aux autorités révolutionnaires de Sauveterre en 1793. La lourde cage de fer protégeant la châsse a été forgée en 1755, quelques années après une tentative d'enlèvement de la relique dont nous parlerons plus loin.

LA DÉVOTION A SAINTE MARTHE (et les avatars de ses reliques)

Pour les gens du canton de Naucelle, évoquer Cabanès, c'est aussitôt penser au pèlerinage à Sainte Marthe auquel a participé au moins une fois, même si la raison n'en est pas nécessairement religieuse, toute personne née avant la dernière guerre.

Bref rappel hagiographique [3]

Marthe était la soeur de Marie-Madeleine et de Lazare. Pendant un voyage apostolique Jésus passa par Béthanie non loin de Jérusalem et entra chez Marthe où il était déjà connu et vénéré. Celle-ci se mit en mesure de remplir ses devoirs d'hospitalité qui formaient en Orient une véritable liturgie.

Marthe réapparaît dans une toute autre circonstance, parmi le deuil et les lamentations. Lazare, son frère est mort. L'intervention de Jésus est sollicitée et c'est le miracle de la résurrection de Lazare.

Troisième mention où Marthe a un rôle muet. Un certain Simon, le lépreux offre au Christ un repas à Béthanie. Marthe toujours parfaite maîtresse de maison est priée de veiller au service. Elle s'acquittera de cette tâche toute naturelle pour elle.

C'est à partir de ces quelques anedoctes relatées par les Evangiles que Marthe en bonne hôtesse de Béthanie, s'affairant devant les fourneaux, est appelée "la servante du Seigneur" et a été choisie comme patronne des hôteliers. Depuis le XIIème siècle, elle est fêtée le 29 juillet, jour octave de sa soeur Madeleine le 22 juillet.

Mais par quel cheminement sa relique se trouve-t-elle à Cabanès et avant, comment vint-elle mourir en France ? Une réponse à cette dernière interrogation nous est fournie par le bréviaire d'Aix. Une persécution se produisit en Judée de la part des Juifs contre les nouveaux chrétiens. Avec Lazare, Maximim (dont le diminutif est Mayme), Marie-Jacomé, Marie-Salomé et d'autres,

---

(3) d'après les Vies de Saints par les RR PP Bénédictins de Paris, 1949.

Marthe et sa soeur Marie-Madeleine furent arrêtés et embarqués sur un navire sans rame ni voile qui, guidé par la Providence, aborda heureusement sur les côtes de Provence.

Marie-Jacomé et Marie-Salomé sont vénérées aux Saintes-Marie de la Mer ou leur corps repose ainsi que celui de Sarah leur servante (patronne des Gitans).

On trouve dans les principales églises de la Provence une dévotion établie depuis la plus haute antiquité en l'honneur de Saint Maximim et de la Magdeleine à Aix, de Sainte Marthe à Tarascon qui depuis un temps très reculé possède une église dédiée à cette sainte. Des chartes du Xème siècle mentionnent une terre de Sainte Marthe. En 1187 on découvrit ses reliques et on reconstruisit aussitôt l'église qui fut consacrée le 1er juin 1197 par l'archevêque d'Arles, Imbert d'Eyguières, en présence de l'évêque Roatan d'Avignon. Le portail latéral sud qui fut sculpté aux environs de 1200 nous montre Sainte Marthe et la Tarasque horrible dragon dont elle délivra le pays.

De Tarascon à Cabanès

Mais comment, de Tarascon , les reliques de la sainte sont-elles parvenues jusqu'à Cabanès ? . Une "dissertation" de la main de Jean Drulhe, recteur de Cabanès de 1729 à 1764, va nous éclairer.

En l'an 716 les Sarrasins ayant envahi le Languedoc et la Provence, Gérard alors gouverneur de Provence, de crainte que les reliques des saints honorés dans ces lieux ne tombent entre des mains impies, les fit enlever par des moines bénédictins pour les transporter à Vezelay ; ils prirent ce qu'ils purent dont le bras de sainte Marthe. C'est une très vieille tradition à Cabanès qu'un moine portant le saint bras s'y reposa. Lorsqu'il voulut continuer sa route il sentit une main invisible qui le retenait, lui faisant comprendre que Dieu voulait que cette sainte relique reste en ce lieu pour y être honorée comme elle l'est depuis.

Une preuve de l'ancienneté de cet enlèvement peut se déduire de l'inscription de la belle châsse de vermeil où le nom de Dona Martha y est écrit en lettres gothiques[4]*. Examinée par un grand nombre de prêtres savants, curés, jésuites, missionnaires et avocat qui étaient venus vénérer cette relique, il fut convenu, après avoir confronté cette écriture gothique avec celle que rapporte Pluche dans son Spectacle de la Nature, que celle de cette châsse était du neuvième siècle. Sur quoi on voit bien le rapport de chronologie entre l'enlévement des reliques de Provence vers le VIIIème siècle et la châsse du bras qui est du IXème siècle.*

On est persuadé à Tarascon que le bras de la sainte hôtesse de Jésus-Christ est dans une église du Rouergue qui est entre les deux rivières du Viaur et de l'Aveyron.

A Cabanès, un vitrail de la chapelle Sainte Marthe nous montre la sainte et à ses pieds un fauve menaçant qui veut représenter la tarasque maîtrisée. Sur un mur, une récente tapisserie d'Hervé Vernhes, lissier rouergat, illustre une scène de la vie de la sainte dans son rôle de servante du Christ.

Tentative d'enlèvement

Et Mn Jean Drulhe poursuit son récit : *je craindrois d'être ingrat et de manquer à la vénération que je dois à cette relique si je ne rendois pas public le culte et la vénération que j'ay vu rendre à ce saint bras pendant trente trois ans que j'ay été pasteur de cette paroisse à Cabanez.*

---

(4) Il ne s'agit pas du reliquaire actuel.

D'abord en rentrant dans ce bénéfice, j'appris d'un avocat de Rodez parent de mon prédecesseur qu'il y avait une relique dans cette église d'un bras de Sainte Marthe et que dans une contestation entre deux contendans [sic] au bénéfice dont l'un étoit homme de condition, il pensa qu'en enlevant ce bras qui fait le gage le plus honorable, il emporteroit le bénéfice. Il s'associa pour cette opération une troupe de jeunes gens de ses parens ou amis ; on assiégea le presbytère où son concurrent étoit en possession et se défendoit à coups de mousquets et pour approcher plus sûrement de l'église et du presbytère dont on vouloit rompre les portes on se servit d'une charrette chargée de foin dont on fit un bouclier et qu'on menoit à reculons. Mais ceux qui étoint dedans ayant fait des canonnières [5] aux portes de l'église que j'y trouvai encore lors de ma prise du bénéfice, blessèrent les boeufs de la charrette et firent retirer les assaillans.

La relique cependant fut enlevée par quelqu'autre stratagème et la troupe courroit la porter dans quelque autre lieu de sureté, dans le temps qu'un ouragan se lève tout à coup qui pousse la poussière aux yeux de cette jeunesse impie de façon que n'y voyant pas à se conduire ils se culbutoint dans les fossés qui servent de fermatures aux champs. Alors un de la troupe cria à ses camarades que Dieu les punissoit, et s'ils étoint contens de rendre la relique et alors le temps devient calme et serein et l'ouragan cessa. C'est Me Masuc advocat de Rodez qui étoit de la troupe qui me l'a conté de même.

La tentative d'enlèvement des reliques fit l'objet d'une plainte en justice de la part de Ricard *ouvrier* de l'église, mais les archives paroissiales n'ont pas conservé trace d'un éventuel procès et de ses suites.

Des cas de guérison

Il étoit arrivé, relate Jean Drulhe, *avant mon entrée dans ce bénéfice une guérison singulière à un petit enfant du Sr Reynès de Sauveterre ; ce petit enfant jouant avec le couvercle d'un coffre le laissa tomber sur sa main et il eut l'os d'un doigt qui fut cassé de façon que les parens et les voisins s'étoint assemblés aux cris de l'enfant mirent en délibération si on achevoit de couper la peau de ce doigt à laquelle seule il tenoit, mais enfin on délibéra de le vouer à Sainte Marthe et de lui plier ce doigt. On pria un prêtre de la ville de Sauveterre de leur aller dire une messe à Cabanez et au milieu de la messe l'enfant dit à sa mère, voilà que je remue le doigt, Sainte Marthe m'a guéri. C'est ce que m'ont certifié les parens de cet enfant et le prêtre qui vivoit encore de mon tems.*

A son tour, en 1789, le curé de l'époque, M. Neyraguet écrira sur ce même registre : *"L'an mil sept cens quatre vingt neuf et le 23ème du mois d'avril, le nommé Pierre Gaudou paysan du village del Cambou, paroisse de Compolibat nous a déclaré en présence des témoins bas nommés qu'étant incommodé du bras droit, de telle sorte qu'il n'en pouvoit pas travailler fit voeu de venir en pèlerinage à Cabanès et de suite, il feut guéri radicalement et n'a plus senti de douleurs. En foy de quoy il a signé avec nous. Gaudou, Briane vicaire, Neyraguet curé. Les témoins sont Joseph Bec de la Borie Basse de cette paroisse et Clémens Faral, tailleur de Fenassac.*

Les temps sombres de la Révolution

A l'époque de la Terreur, l'enlèvement des vases sacrés et autres matières précieuses fut décidé par le Conseil du département et débuta le 22 novembre 1793. Le bras reliquaire de Sainte Marthe faisait partie de la "dépouille" de l'église de Cabanès.

Vers 1830 une rumeur se répandit à Cabanès laissant entendre qu'à cette occasion la relique de Sainte Marthe avait été ôtée de sa châsse de vermeil et détruite, et depuis remplacée par une autre

---

(5) Canonnières : meurtrières.

qui ne serait même pas un bras humain. Comme il est d'usage dans pareil cas, l'évêché dépêcha sur place un de ses enquêteurs.

Le 15 juin 1831, François Guy, chanoine de la cathédrale arrive à Cabanès et se met en devoir de recueillir les témoignages à même de dissiper les faux bruits et surtout de rassurer le curé Carles et son vicaire Olié, tous deux gagnés par une profonde inquiétude. Il n'est nul besoin, en effet, de préciser le retentissement désastreux, qu'aurait eu pour leur église, l'existence de fausses reliques. Lever les soupçons de supercherie était donc primordial.

Le premier témoin interrogé, **Joseph Faral du Batut dit Secrétaire,** âgé de 56 ans déclare *"avoir vu plusieurs fois et à découvert avant la révolution qui commença en 1789 la relique du bras de Sainte-Marthe, qu'il y a une douzaine de jours que cette relique lui fût montrée aussi à découvert, qu'il l'examina attentivement et reconnut, et il affirme que c'est la même qu'il avoit vue plusieurs fois dans sa jeunesse mais qu'il en a été emporté certains fragmants ou lambeaux au fond du bras du côté du coude ; et a signé".*

C'est ensuite Antoine Bousquet de Rouffiac, 63 ans, marguillier qui apporte son témoignage. Celui-ci déclare que lors de la révolution de 1789 faisant les fonctions de maire pour son père, il reçut l'ordre de faire remettre l'argenterie de l'église au district de Sauveterre. *"Il dit alors aux autres officiers municipaux qu'il fallait retenir et conserver la relique ou bras de Sainte Marthe et ne remettre que la châsse. Il ajoute que le sieur François Albouy tira la relique de la châsse l'enveloppa dans une écharpe de soie, qu'il recommanda aud Sr Albouy alors fermier du presbitère, que lad relique fut remise à MM Bertrand prêtre constitutionnel ou assermenté et Fualdès que l'on croyoit insermenté qui desservirent la paroisse de Cabanès environ trois ans plus ou moins et qui donnoient l'offrande à ladite relique enveloppée dans une étoffe de soie et que lui-même déclarant y étoit allé certaines fois à l'offrande pendant ce temps et qu'on fit quelquefois la procession où l'on portait ladite relique.*

M. Fualdès desservoit encore la paroisse lorsque M. Neyraguet curé revint d'exil. Il exhorta les paroissiens à faire faire une châsse pour enfermer la relique en donna lui-même le modèle [copié sur l'ancien reliquaire en vermeil] *reconnut l'identité avec celle qui étoit vénérée dans cette église dont il étoit curé depuis le 3 décembre 1784 et dont il avoit été séparé dans le mois d'octobre 1792. Il vit avec peine et étoit indigné qu'il eut été enlevé quelques fragments ou lambeaux du bras vers le coude.*

Il enferma la relique dans la châsse qu'on avoit fait faire et qui coûta 280 livres. M. Neyraguet curé desservit à son retour la paroisse environ neuf ans. On faisoit la procession le jour de la fête de Sainte Marthe et l'officiant portait la sainte relique sous le dais. Après le concordat on faisoit la procession le dimanche après la fête. M. Négrier successeur de M. Neyraguet fit de même tout le temps qu'il desservit lad paroisse et en fut curé. Le successeur de celui-ci au bout d'un certain temps ne voulut plus qu'on portat le dais à la procession comme on le faisoit auparavant et cette partie du cérémoniaire est depuis supprimée. Le sieur Bousquet déclarant a reconnu et certifie que la relique existante est la même et que c'est le même bras et main qu'il avoit vus avant la susd révolution. Et a signé.

Interrogé à son tour François Albouy du Batut, 83 ans, confirme les déclarations d'Antoine Bousquet, précisant en outre qu'il avait enfermé la relique dans un coffre en bois, *que dans le temps que MM. Bertrand et Fualdès desservoient la paroisse il venoit des paroisses voisines et des lieux fort éloignés des personnes vénérer la relique et implorer l'intercession de la sainte ; il déclare que lui-même est allé à l'offrande qu'on donnoit avec cette relique à la fête de Sainte Marthe. Il certifie que la relique est la même qu'il avoit vue avant la révolution et qui a été conservée. ; et a signé.*;

C'est ensuite le sieur Joseph Vialar âgé de 55 ans du Batut qui déclare *qu'il vit à découvert la relique du bras et main de Sainte Marthe avant la révolution de 1789 dans le temps que M. Neyraguet curé la montroit à un vicaire général qui faisoit la visite de l'église de Cabanès. Il certifie que la relique existante et qui lui a été*

montrée à découvert il y a une douzaine de jours est la même, qu'on a emporté quelques lambeaux du bras près du coude ce qui l'a décharnée quelque peu et ôté un peu de blancheur et rendu comme un plus plus obscur ; que M. Neyraguet après son retour témoignoit la peine qu'il ressentoit qu'on eut touché à cette précieuse relique.

Et pour faire bonne mesure, le commissaire de l'évêque joint à son dossier un témoignage qui a l'époque devait paraître irréfutable, celui de la comtesse du Bosc , alors retirée dans la maison familiale d'Albi :

Nous, vicaire général de Mgr l'archevêque d'Albi, accompagné de Monsieur le supérieur du séminaire de ce diocèse, sur l'invitation qui nous a été faite par Monsieur le comte du Bosc[6] nous sommes rendus auprès de Madame sa mère habitante de la ville d'Albi, laquelle nous a déclaré que se trouvant quelques années avant 1789 au château du Bosc, diocèse de Rodez avec Monsieur l'abbé de Melfort, alors vicaire général de ce diocèse et faisant la visite de paroisse, celui-ci lui proposa de l'accompagner à l'église de Cabanès, ce qu'elle accepta et que là, cet ecclésiastique ayant ouvert une châsse qui conservoit une relique dite de Sainte Marthe lui montra à découvert, un avant-bras, une main et ses cinq doigts le tout uni ensemble et auparavant enveloppé d'une étoffe de soie. La déposante a ajouté qu'à cette époque ladite relique étoit et depuis longtemps en grande vénération dans le pays, qu'on se rendoit des paroisses environnantes et en procession dans l'église de Cabanès où elle était déposée et que ce concours continua d'avoir lieu après la visite de Monsieur de Melfort, d'où il est naturel de conclure, que la relique fut trouvée en règle.

Madame du Bosc priée de signer sa déposition a répondu ne pouvoir, vu la faiblesse de ses yeux. Ont été présents à cette déposition MM. Pesiaux, vicaire général et archidiacre, Boularan, vicaire général, chanoine et promoteur du diocèse et Bès prêtre désservant la paroisse de Rivière, chapelain métropolitain, qui ont signé le présent procès verbal auquel nous avons fait apposer le sceau de l'archevêché d'Albi. Fait à Albi le 16 juin 1831.

Les témoignages que le chanoine enquêteur remit à l'évêque furent jugés convaincants puique le 12 juillet 1831, ce dernier envoie au curé une lettre tout à fait rassurante accompagnée de l'état d'authentification de la relique, en lui rappelant toutefois que l'essentiel dans cette affaire restait la vénération pluriséculaire que les fidèles portaient à sainte Marthe :

Vous n'avez plus, mon cher curé, au sujet de la relique de Sainte Marthe qu'à vous en tenir à mon ordonnance rendue sur le rapport du commissaire que j'avais nommé et sur les preuves reconnues authentiques par mon conseil et par moi...

Il ne s'agit point de savoir si la relique de Cabanès a été extraite de celle de Tarascon ni en quel temps cette extraction auroit eu lieu. S'il fallait obtenir des renseignements de cette nature, il y aurait bien peu de reliques dont on put déclarer l'authenticité, il s'agit simplement de connaître si une relique a été vénérée de temps immémorial. Or, c'est ce qui conste [qui est établi] *pour celle de Cabanès ; mon ordonnance en fait foi, ainsi que le sceau apposé à la relique et au reliquaire ; c'est donc une affaire jugée comme elle peut et comme elle doit l'être, toute réclamation serait désormais une atteinte portée au respect de l'autorité compétente en pareille matière....*

Un bras de trop

Après les conclusions favorables de cette enquête, l'abbé Olier devenu, depuis le décès de M. Carles, en 1834, curé de Cabanès aurait pu se croire désormais à l'abri de tout tracas et continuer, en toute quiétude, à accueillir les pèlerins venus vénérer la sainte relique, et (accessoirement !) apporter leur offrande. Mais en 1844, une lettre vint troubler sa tranquillité. Elle émanait de M.

---

(6) Il s'agit du comte Amédée d'Imbert du Bosc, maire de Camjac de 1813 à 1830. Conseiller général de l'Aveyron, Mort à Albi le 13 mars 1844. Il était le fils de Marie-Charles d'Imbert du Bosc (1745 - 1822) et de Madeleine d'Audouls de Roquefère, morte à Albi en 1843. C'est donc cette dernière qui porte ici témoignage.

Coulazon curé doyen de Roujan dans l'Hérault, qui lui rappelait que son église possédait elle aus une relique de Ste Marthe, et qu'il s'agissait, comme à Cabanès, du bras gauche avec sa mai C'était à l'évidence un de trop !

Pendant des années les curés des deux paroisses vont faire assaut d'arguments, parfois fo fallacieux. Celui de Roujan avance par exemple que sa paroisse posséde un riche reliquaire qu décrit longuement, précisant qu'il fait l'admiration *des archéologues qui en estiment le travail bien au-de de la matière et qu'il est fait avec amour En telle sorte que cette châsse ne peut être qu'authentique puisque c'est même qui était chez les religieux de Cussan comme tous les anciens de Roujan et des environs l'attestent, et q rappellent les grandes richesses que les pères de ce monastère possédaient qui allaient à 60 000 fs de rente annue pour 6 religieux.*[7]

A l'exception de quelques brouillons de réponse nous ne connaissons pas les arguments qu opposés le curé de Cabanès à son contradicteur. et la paroisse de Roujan ne possède aucun archive. On ne sait trop qui accuse l'autre de s'être fait duper par un mendiant trafiquant d fausses reliques ou bien de posséder la relique d'une des sept saintes Marthe qu'honore l'égli dans le monde.

Dans un de ces brouillons, l'abbé Olier regrette de n'avoir pu se rendre à l'invitation du curé d Roujan qui le conviait à venir sur place vénérer sa sainte relique. *Si,* lui répond-il, *notre bien dig vicaire forain , M. le curé de Sauveterre s'était déterminé comme l'an dernier à prendre à Cette [Sète] les bains mer peut-être se serait-il décidé à l'accompagner.* Ce voyage aurait été tout agrément pour lui, mais à so avis , *n'aurait guère fait avancer la gloire de Sainte Marthe.*

La contre-attaque du curé Olier

Abandonnant la polémique avec son confrère, l'abbé Olier va se mettre en mesure de rassembl des cas de guérison, seul argument susceptible de faire taire les détracteurs et "valider" l'act d'authentification signé en 1831 par les plus hautes autorités diocésaines. . Une certain d'attestations , établies de 1850 à 1878 , nous sont parvenues. A chacun d'apprécier ce qui su selon ses convictions ; d'aucuns y verront une crédulité naïve, d'autres une profond manifestation de foi , d'autres peut-être de vrais miracles. Nous ne jugerons pas, sachant qu devant la maladie on se raccroche au mondre espoir.

De distances souvent éloignées, à une époque où l'essentiel des déplacements se faisaient à pie de Carmaux, Najac, Moyrazès, Colombiès, les pélerins viennent accomplir leur voeu à sain Marthe. (prier la sainte ou la remercier, baiser la relique, laisser leur offrande, souvent quelqu honoraires de messe). Sur les quatre-vingt-dix attestations de guérison recueillies, 37 concerne la jaunisse, 25 des douleurs au bras droit, 28 des infirmités diverses. A titre d'exemple, no reproduisons ci-après une de ces attestations.

Aujourd'hui jour de l'Ascension 25 mai 1865 Marianne Massol de la paroisse de Saint-Cyr bergère chez l Belière de la Garcie paroisse de Begon agée de 25 ans environ souffrant depuis l'âge de deux ou trois ans d'

---

(7) J'ai vu cet été 1995, à Roujan, l'abbé Pujol (originaire de Broquiès en Rouergue) qui jusqu'à fin juillet était c de cette paroisse héraultaise et qui justement quelques jours avant son départ à la retraite, le 29 juillet, ven de célébrer la fête de la sainte. Il connaissait cette "affaire" des deux bras de Ste Marthe qui, m'a-t-il contrariait fort ses paroissiens, persuadés de détenir la relique authentique. Le reliquaire correspond bie la description qu'en avait faite l'abbé Coulazon . Présenté au Louvre à l'occasion d'une exposition organi par André Malraux alors ministre de la Culture, il a été depuis quelques années retiré de l'église et mi l'abri dans un coffre.

bras, les médecins y ayant employé tous les remèdes qu'ils crurent utiles, plusieurs étant d'avis de lui scier le bras , la mère ne le voulut pas. Elle dit qu'elle aimait mieux voir sa fille souffrir ayant les deux bras que de la voir guérie manquant d'un bras. Elle ajouta que le bon Dieu pourrait plus tard la guérir.

L'an passé quelques dimanches avant Noël, la malade qui jusqu'ici n'a pu être que bergère fut trouver l'institutrice de Carcenac Peyralès ; elle lui conseilla de recourir à Sainte Marthe honorée à Cabanès et qu'elle espérait que par l'intercession de cette sainte elle obtiendrait la guérison de son bras . La malade fit voeu d'aller baiser la relique insigne de sainte Marthe à Cabanès et aussitôt elle se trouva un peu mieux. Elle fit une neuvaine en l'honneur de sainte Marthe et elle se trouva de mieux en mieux. Aujourd'hui, elle se sert de son bras, elle peut pétrir et faire d'autres travaux. Elle espère guérir totalement lorsqu'elle aura baisé la relique de sainte Marthe . Monsieur le curé de Begon aura la bonté de m'annoncer sa parfaite guérison. Signé OLIER

Les pèlerinages

Au début du XVIIe siècle, sept paroisses du voisinage venaient en procession à Cabanès : Sauveterre, Naucelle et son annexe Jalenques, Crespin et son annexe Lespinassole, Castelmari et Lavernhe, Camjac, Albagnac et son annexe Villelongue. Tauriac et son annexe Saint-Martial. Cette dernière paroisse doit avoir cessé assez tôt son pèlerinage, car on ne trouve plus, à partir de 1720 , sur le rôle de la taille de cette communauté, les 5 livres qui y figuraient précédemment sous la rubrique :"Procession à N.D. de Cabanès et St Fabien et St Sébastien de Castelmary "

La paroisse de Naucelle incluait elle aussi dans son "budget communal" une certaine somme pour *la depence et frais du voeu de la paroisse allant en procession à N.D. de Cabanès et de Sainte Marthe dud lieu*

Les pèlerins de Sauveterre se réunissaient à un carrefour de la *côte vieille,* au bas des jardins du village, devant une croix, récemment restaurée, appelée du petit Cabanès ; elle repose sur un curieux piédestal présentant la forme d'un champignon.

Le cérémoniaire de Cabanès, de la main de M. Jean Drulhe, ne laissait rien au hasard : accueil des pèlerins services religieux, honoraires, tout était prévu.

- Toutes ces églises viennent en dévotion à Notre Dame et disent une grande messe au maître autel excepté Naucelle qui l'a dit à l'autel de Sainte Marthe.

- L'ordre pour la réception de ces processions est de les aller prendre au signal que les sonneurs en donnent jusqu'à la Croix vieille pour ceux qui arrivent de ce côté et à la croix de l'Hôpital ceux qui arrivent par ce chemin. On encense le reliquaire qu'ils portent et à la procession de Sauveterre on encense aussi la croix en premier lieu à cause des reliques qui y sont enfermées. On fait les mêmes cérémonies au retour.

- Ces processions donnent pour chaque croix dix sols au curé, cinq sols au vicaire et deux sols six deniers au clerc, excepté celles de Sauveterre et Naucelle qui donnent vingt sols au curé et le reste à proportion pour tout droit de réception, outre les cierges qui restent après la messe dite .....

Le recteur a ajouté un rectificatif . *Depuis quelques années, Sauveterre donne au curé 1 lv 5 s, au clerc 3 s. et aux carrillonneurs 12 s. ce qui fait quarante sols en tout,*

Naucelle .....2 livres 13 sols
Camjac .....1 livre 8 sols 6 deniers,
Espinassole .....2 livres 0 sol 6 deniers
Lavernhe .....1 livre 14 sols 6 deniers
Albanhac .....1 livre 14 sols 6 deniers

❖

Pour conclure ces quelques pages sur la dévotion à sainte Marthe, nous prendrons les témoignages figurant dans l'enquête de M. Jean Delmas [8] menée dans les années 1985, et notamment ceux de Mmes Ida Cros et Filhol

La sainte est invoquée pour les maladies du foie, les douleurs des bras et les rhumatismes en général. Outre les pélerins qui y viennent individuellement, les paroisses alentour y vont en pèlerinage collectif, Naucelle le lundi de pentecôte, Sauveterre le mardi.

Celui de Naucelle se faisait encore il y a une vingtaine d'années. Il y avait pas mal de monde, les enfants des écoles libres en particulier. Le pèlerinage accompagné du clergé de Naucelle se faisait à pied, en procession. On partait à 8 heures, à jeun le plus souvent, pour communier à la messe. Mais on n'oubliait pas le saucisson et la fouace pour se restaurer ensuite sur place. La procession se faisait en portant des bannières, des oriflammes et en chantant les litanies des saints. La fête votive du village est le dimanche qui suit le 29 juillet, fête de Sainte Marthe, (témoignages de Mmes Ida Cros et Filhol de Cabanès).

Le pèlerinage a connu un certain développement après la dernière Guerre Mondiale et, sans doute une nouvelle spécialisation : les maladies de la nutrition, du foie en particulier. Le public touché était celui des restaurateurs originaires de l'Aveyron établis à Paris. Il y avait d'ailleurs une fête à Paris dans les années 1960.

Aujourd'hui encore, même si la ferveur est moins démonstrative, de nombreuses personnes viennent vénérer la sainte et solliciter son intercession. Dans sa chapelle des ex-voto récents et les pages remplies du livre d'or sont là pour nous le rappeler.

---

(8) Jean Delmas - ***Les saints en Rouergue - Enquête sur les pèlerinages et les dévotions populaires.*** Musée du Rouergue, Rodez, 1986 .

Acte d'authentification de la relique de sainte Marthe *par Mgr Géraud le 29 juin 1831*

J. m. j. A. m. ✝ D. g. 29 juin 1831

Diocèse de Rodez.

Pierre ~~Charles-André-Toussaint-Bruno de Ramond-Lalande~~ Géraud,

par la Miséricorde divine et la grâce du S.t-Siége, Evêque de Rodez.

Vu les procès-verbaux de l'enquête faite par Mr. François Guy, Chanoine-pénitencier de notre Eglise Cathédrale, commis et délégué par Nous pour vérifier la Relique insigne de ste Marthe, vénérée dans l'église paroissiale de Cabanés, canton de Sauveterre, de notre diocèse, et pour en constater l'authenticité;

Vu les dépositions des témoins recueillies par notre susdit commissaire, et consignées dans les pièces du rapport qu'il nous a adressé:

Considérant que les susdites dépositions sont tout-à-fait dignes de foi;

pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de ses Saints, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

artic. 1er

La Relique insigne dite de ste Marthe qui consiste dans un avant-bras, une main avec les cinq doigts, le tout uni ensemble, vénérée de temps immémorial, dans la susdite église de Cabanés, est déclarée et reconnue authentique

artic. 2.

Le Sceau de nos armes sera apposé à la susdite Relique

artic. 3.

Messieurs les curés et desservants de Cabanés et des paroisses

✠
j.m.j.
2.

voisines sont autorisés à faire, comme auparavant, les processions d'usage pour vénérer la susdite relique, en observant d'ailleurs l'ordre et la décence convenables.

artic. 4.

notre présente ordonnance, ensemble les pièces contenant les dépositions recueillies par notre commissaire, seront déposées et soigneusement conservées dans les archives de notre Secrétariat.

artic 5.

Copie de notre présente ordonnance sera déposée et conservée dans les archives de l'église de Cabanés.

artic. 6.

et sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale de Cabanés, le dimanche qui en suivra la réception: la même ordonnance sera communiquée à mm. les curés et desservants des eglises voisines. ✠

Donné à Rodez, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing de notre secrétaire, le 29 juin 1831.

✠ pierre évêque de Rodez

par monseigneur l'évêque:

Caubet Ptre